

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Benjamin et Minime des Hauts-de-Seine



Cette compétition standard cherche :

- A permettre l'expression de l'épanouissement du joueur vers la pratique de la compétition.
- A développer la pratique du plus grand nombre.
- A rendre cohérent le cursus de compétition au sein du département

- Numéro de dossier : 2601775
- Ouverture des inscriptions : 07/09/2026
- Fermeture des inscriptions : 11/11/2026
- Lieu : Gymnase du Fort, 56 rue de Fontenay 92140 CLAMART sur 6 terrains

Table des matières

1. Généralités :	2
1.1 Champ d'application :	2
1.2 Arbitrage :	2
2. Critères de participation :	3
2.1. Licences :	3
2.2. Participation :	3
2.3. Vérifications :	4
3. Inscriptions	4
3.1. Modalité d'inscriptions	4
3.2. Convocations :	5
3.4. Accompagnateurs :	5
4. Tableaux :	6
4.1. Nombre de Tableaux :	6
4.2. Forme des tableaux :	6
4.4. Logiciels informatiques :	7
5. Modalités d'organisation :	7
5.1. Horaires :	7
5.2. Affichages :	7
5.3. Volants :	8
5.4. Salles :	8
6. Forfaits :	8
7. Application du présent règlement :	9
8. Litiges :	9

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Benjamin et Minime des Hauts-de-Seine



1. Généralités :

Le circuit des Compétitions Benjamins-Minimes des Hauts de Seine se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Federation et de la FFBAD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement.

1.1 Champ d'application :

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement du circuit des « Compétitions Benjamins et Minimes des Hauts de Seine ».

Le Comité départemental de badminton des Hauts de Seine (Comité 92) organise chaque saison un circuit d'étapes ouvert à la catégorie Benjamin et à la catégorie Minime.

1.2 Arbitrage :

Les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge Arbitre afin qu'il désigne, si possible, un arbitre ou faisant office d'arbitre (parents, entraîneurs, organisateurs, etc..). Certains matches pourront être arbitrés par des officiels qui participent à un stage de validation
Cet arbitrage peut être réalisé par de jeunes arbitres ou des officiels de l'UNSS.

La nomination du Juge Arbitre et de ses adjoints sera proposée par le Comité 92. La compétition Benjamins et Minimes du 21 et 22 novembre 2026 sera juge-arbitrée par PETROVA Olga et le GEO est Léa PALASSE.

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Benjamin et Minime des Hauts-de-Seine



2. Critères de participation :

2.1. Licences :

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs régulièrement licenciés à la FFBAD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ces compétitions. Les joueurs devront être dûment licenciés le jour de leur inscription.

En dernier ressort, la licence devra être en conformité le jour de la confection des tableaux (cas de la 1^{ère} compétition du circuit).

2.2. Participation :

La capacité d'accueil pour cette compétition est limitée et pourra varier selon les saisons. La capacité retenue dans ce règlement est basée sur un gymnase avec 5 terrains, les quantités pourront être modulées si la compétition se déroule dans un gymnase à 6 ou 7 terrains.

En cas d'inscriptions dépassant la capacité maximale d'accueil, les critères suivants seront à retenir :

- Tous les clubs du département devront être représentés de manière égalitaire dans les tableaux.
- Toutefois, en cas de places vacantes, une sélection sera effectuée (parmi les clubs ayant des joueurs/joueuses encore disponibles dans la liste des inscriptions) par l'intermédiaire d'un tirage au sort en alternant les clubs inclus dans le tirage à chaque étape du circuit.

Exemple : si 2 places non attribuées et 3 clubs peuvent fournir des joueurs dans une étape, tirage au sort.

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Benjamin et Minime des Hauts-de-Seine



Sur l'étape suivante, si le cas se reproduit, les clubs ayant remporté le tirage au sort à l'étape précédente seront exclus du nouveau tirage afin de respecter une équité entre les clubs.

En cas d'inscriptions supérieures au nombre maximum de joueurs ou de joueuses autorisés, une liste d'attente sera mise en place.

Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match test des volants compris.

2.3. Vérifications :

Le secrétariat du Comité 92 doit vérifier par tous les moyens appropriés l'application des précédents articles.

3. Inscriptions

3.1. Modalité d'inscriptions

Les inscriptions seront possibles sur badnet par les responsables clubs.

Néanmoins à défaut d'inscriptions sur badnet, les responsables clubs peuvent envoyer à "secretariat92@gmail.com" la feuille d'inscription disponible sur le site du comité dûment complétée.

Les joueurs devront être inscrits par ordre de préférence par les responsables Jeunes des clubs du département.

La date limite d'inscription est **10 jours** avant la Compétition.

A **J-10**, le fichier des inscriptions sera validé par le secrétariat, les licences vérifiées et les joueurs suspendus seront désinscrits.

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Benjamin et Minime des Hauts-de-Seine



Le tirage au sort sera effectué à J-9 et la publication des joueurs retenus sera effectuée sur le site web du Comité 92 et diffusée aux responsables Jeunes des clubs à J-5.

Nombre maximums de participants :200 joueurs

3.2. Convocations :

Les convocations seront disponibles 5 jours avant la compétition sur le site du Comité 92.

Chaque responsable Jeunes des clubs sera informé de cette mise en ligne dans ce même intervalle.

3.3. Coût d'inscription :

Le coût d'une inscription à une étape du circuit est de 10 euros.

3.4. Accompagnateurs :

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition. La feuille d'inscription devra mentionner le nom du référent Jeunes du club et son numéro de portable. Le secrétariat transmettra la liste des référents jeunes et numéros de portable au JA et à l'organisation locale de la compétition.

Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans référent club à la compétition.

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Benjamin et Minime des Hauts-de-Seine



4. Tableaux :

4.1. Nombre de Tableaux :

Le circuit des compétitions benjamin et minime des Hauts de Seine est ouvert uniquement en simple homme et simple dame.

La compétition est ouverte pour les catégories suivantes :

- R5 à NC

La compétition est une compétition de simple.

En cas d'inscriptions supérieures à la capacité de la salle, une liste d'attente sera mise en place.

4.2. Forme des tableaux :

Tous les tableaux se jouent en poule suivie de phases finales en élimination directe

Par principe, les joueurs seront répartis **par catégories**, en 3 groupes de niveau constitués de 24 joueurs maximum pour les garçons.

Pour les filles, les 3 groupes de **benjamin et de minime** seront constitués de 12 joueuses maximum.

A noter que la répartition des groupes s'effectuera en fonction du nombre d'inscrits ainsi que du niveau global (moyenne CPPH des participants à la date limite d'inscription).

Les « bons » poussins de 9 ans pourront s'inscrire aux compétitions benjamins à certaines conditions

- Avoir l'accord de leur entraîneur
- Connaître les règles du jeu et savoir compter les points

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Benjamin et Minime des Hauts-de-Seine



- Etre capable de jouer sur grand terrain et grand filet

4.3. Désignation des têtes de séries :

Les têtes de séries seront désignées par le Juge Arbitre de l'étape sur la base du **CPPH**.

4.4. Logiciels informatiques :

Chaque Compétition Benjamin et Minime des Hauts de Seine doit être gérée par un logiciel recommandé par la FFBAD

5. Modalités d'organisation :

5.1. Horaires :

Chaque Compétition Benjamin et Minime des Hauts de Seine devra se dérouler sur les plages horaires suivantes, remise des récompenses incluses

- Le samedi de 9h à 21h
- Le dimanche de 9h00 à 19h.
- Chaque tableau se déroulera sur une seule journée

5.2. Affichages :

Le présent règlement doit être affiché dans tous les gymnases ainsi que les codes de conduite joueurs, coachs/entraîneurs/officiels, le règlement sur les cartons, la circulaire sur les forfaits, la circulaire sur les tenues.

Les tableaux affichés dans les gymnases doivent être actualisés après chaque tour de jeu. Le planning horaire actualisé doit être affiché.

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Benjamin et Minime des Hauts-de-Seine



5.3. Volants :

Les volants plastiques sont prioritaires entre 2 joueurs non classés et sont à la charge des participants.

Les volants plumes sont également à la charge des joueurs à part égale.

Les volants plumes doivent être homologués et classés au minima en catégorie standard par la FFBAD (liste annuelle publiée sur le site fédéral).

Les volants hybrides sont homologués jusqu'au niveau D7 pour deux joueurs souhaitant les utiliser).

Si un joueur ne possède pas de volants, le Comité 92 fournira le nombre de volants utiles au match et les facturera au club concerné.

Le volant officiel de cette compétition est le VICTOR CHAMPION-1

5.4. Salles :

Pour chaque Compétition Benjamins et Minimes, le club délégué à l'organisation devra proposer une salle comportant un minimum de 5 terrains (7 terrains de préférence). Deux clubs peuvent s'associer pour l'organisation d'une Compétition Benjamins et Minimes en prenant en charge une des journées.

La compétition Benjamins et Minimes du **21 et 22 novembre 2026** aura lieu au Gymnase du Ford, 56 rue de Fontenay 92140 CLAMART sur 6 terrains

6. Forfaits :

Tout joueur s'inscrivant à une étape d'une compétition Benjamin/Minime doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Benjamin et Minime des Hauts-de-Seine



On distingue, après le tirage au sort :

- Le **forfait volontaire** qui consiste pour un joueur inscrit :
 - Soit sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition ;
 - Soit à renoncer sans raison valable à jouer un match ;
- Le **forfait involontaire** qui consiste pour un joueur inscrit :
 - Soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (dûment justifiée au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition sur MyFFBaD) ;
 - Soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge-arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition concernée.

Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux de la compétition. Ce justificatif permettra le remboursement des frais d'inscription.

Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

7. Application du présent règlement :

Les organisateurs délégués, les juges-arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Le Comité 92 se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.

8. Litiges :

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la Commission Litiges du Comité Départemental de Badminton des Hauts de Seine.